

Commissions Administratives Paritaires 2018

Vos élus CGT vous informent

Rouen, le 26 avril 2018



Les CAP, à quoi ça sert ? À traiter des déroulements de carrières et des questions individuelles (évaluations professionnelles, avancements de grade, promotions, formations, temps partiels, titularisations...) dans le respect du statut !

Aujourd'hui, le Département a défini des critères supplémentaires à ceux du statut, plus restrictifs, qui ralentissent, voire empêchent le déroulement de carrière selon les filières et les catégories.

Quelques exemples :

📌 pour les agents de catégorie C, (excepté les agents de maîtrise), être au 8^{ème} échelon pour pouvoir prétendre à l'avancement de grade.

📌 imposer des missions d'encadrement, alors même que le statut ne le prévoit pas de façon obligatoire pour certains cadres d'emploi (agent de maîtrise, attaché principal, ingénieur principal, puéricultrice hors classe, ...)

📌 passer le rapport de 1 pour 3 à 1 pour 1 entre le nombre de nominations par voie d'ancienneté et par examen professionnel pour la catégorie B. Au lieu d'avoir au total 4 agents nommés (1 pour 3) on aboutit à 2 agents (1 pour 1).

📌 mettre en avant, de façon exclusive, la manière de servir (notamment contre l'ancienneté, le poste occupé, ...)

Ces critères, établis de manière totalement unilatérale par la collectivité et dénoncés par la CGT depuis le début, n'ont qu'un objectif :

- 📌 limiter les dépenses de fonctionnement de personnel
- 📌 rendre opaques les choix de l'administration concernant les déroulements de carrière et ainsi permettre le clientélisme et le favoritisme au détriment de la transparence et de l'égalité de traitement des agents !

Le rôle des élus CGT : favoriser l'égalité de traitement et l'équité en matière de déroulement de carrière et donc lutter contre ces critères et cette opacité !



Dans ce contexte très tendu et face à une administration arc-boutée sur sa position, les interventions répétées et argumentées de nos représentants CGT ont permis d'obtenir :

- ✓ des avancements de grade supplémentaires en catégorie A et C en 2017 et en 2018 (plus de 30),
- ✓ des révisions d'évaluation à la demande des agents, malgré les « rapports complémentaires » sortis du chapeau à la dernière minute et toujours à charge par la hiérarchie,
- ✓ des formations initialement refusées,...

Mobilisés collectivement, on avance et on gagne sur nos droits et garanties ! Vos élus CGT, sur ce mandat comme sur le prochain, poursuivront leur travail en ce sens, avec vous et pour vous !

Cependant, ne soyons pas dupes ! La principale variable d'ajustement, aujourd'hui au Département, est celle du personnel.

Au motif d'économies présentées comme incontournables, on attaque les salaires par tous les moyens (déroulements de carrière empêchés, journée de carence prélevée sur le traitement indiciaire mais aussi sur le régime indemnitaire qui, rappelons-le, est pourtant attribué sur la base de la manière de servir et non pas sur le présentisme) et sur les effectifs (moins 250 postes en trois ans).

De qui se moque-t-on quand, par ailleurs, la collectivité met en place et décline un nouveau logo ? Nous savons tous que cela a coûté ! Combien de centaines de milliers d'euros investis dans l'affichage du CD76 quand, dans le même temps, la collectivité rogne sur votre salaire dans le cadre de votre arrêt maladie ?



UNE SEULE SOLUTION : TOUS MOBILISÉS POUR DÉFENDRE NOS GARANTIES COLLECTIVES ET LE STATUT DANS L'INTÉRÊT DU SERVICE PUBLIC ET DES USAGERS !

N'hésitez pas à nous contacter et à nous rejoindre, ensemble nous sommes plus forts !